



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

C'était le grand retour du FESTIVAL FOOT U13 « Pitch », l'évènement foot, éducatif et festif pour tous les U13, samedi 6 avril !

La phase départementale du Festival Foot 2024 qui se déroulait à Robion, au Stade Eric Di Meco, a rendu son verdict et on connaît désormais les équipes qui représenteront le District Grand Vaucluse lors de la finale régionale les 4 et 5 mai prochain à Gap.

Les équipes qualifiées :

- AC Avignon et Minots du Vasio, coté filles.
- AC Vedène-Le Pontet, AC Avignon et Stade Maillanais, coté garçons.

Le **District Grand Vaucluse** tient à féliciter chaleureusement l'ensemble des clubs qualifiés la finale régionale ainsi que tous les clubs représentés lors de cette phase départementale.

Mention toute spéciale au public venus nombreux.

Sans oublier les Minots du Vasio et le Calavon FC qui ont tous deux remporté symboliquement les « Trophés de meilleur parents supporters » tandis que les bancs de l'Olympique Barbentanais et du Saint-Andiol Olympique se sont vus récompensés pour le fair-play exemplaire lors de cette journée.

Enfin, il apparait indispensable de mentionner l'accueil et l'organisation impeccable du Calavon FC et de ses bénévoles, ainsi que l'implication des salariés du District et ses membres de commissions, sans qui la journée n'aurait pas pu se dérouler.



PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 36

DU 12 Avril 2024



Réunion du Lundi 08 Avril 2024

Présents : MM. BENOIT – RIPPERT – BERANGER – IASIO– ARNAUD –BERTHELOT – RANC – MAKHECHOUCHE.

Visio : MM. ALLIO – BERANGIER – MANIERE – GUIGUE – SAHBI MMES GARCIA – DOSSARD.

Excusés : MM. BEN AISSA – BEN ALI

Absent : MME CANOVAS

Assiste : M. PIETRI (Directeur administratif)

Annexe 13 – Bonus / Malus :

Les clubs peuvent retrouver un relevé arrêté au 31/03/2024 de l'annexe 13 Saison 2023/2024 - CHALLENGE DE LA SPORTIVITE ET DU FAIR-PLAY donné à titre indicatif hors décisions disciplinaires et appels disciplinaires en cours, sur Footclubs

Organisation Assemblée Générale Elective :

L'Assemblée Générale Elective pour l'élection du Comité Directeur et l'élection de la délégation de District aux Assemblées Générales de Ligue, se tiendra **le samedi 29 juin 2024 à Gigondas**.

Le Comité Directeur mandate la Commission Départementale de Surveillance des Opérations Électorales pour encadrer ces élections (déroulement de la campagne, programme, présentation orale...).

Un appel à candidatures sera réalisé à la fin du mois.

Festival Foot U13 :

Suite à l'intervention d'un membre de la Commission Technique du District lors du match opposant Villeneuve à Montoux, le Comité Directeur interpelle le président de la Commission Technique pour qu'il soit rappelé à chacun des membres intervenant sur ces manifestations le rôle et l'attitude qu'il doit adopter.

La Commission des Arbitres est présente pour gérer, accompagner et soutenir les jeunes arbitres officiant lors des rencontres, et la Commission Technique est présente pour diriger les ateliers techniques et accompagner les éducateurs des équipes lors des matchs.

Le Comité Directeur félicite les membres actifs des différentes Commissions Foot Animation, Technique et Arbitres qui ont assurés lors de cette manifestation ainsi que les salariés du District pour cette belle organisation.

Appel Comité de Direction :

Le Comité Directeur fait appel d'une décision disciplinaire sur le dossier COURTHEZON JONQUIERES / GADAGNE SC, match N°50083.2, en District 1, pour avoir un réexamen de cette décision.

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions. Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIAANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2023/2024

LISTE DES CLUBS BENEFICIAANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2023/2024 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

SP. COURTHEZON JONQUIERES **U18R2**
ST. MAILLANAIS - **D3**
ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE
FC TARASCON
FA CHATEAURENARD **D1**
SORGUES ESP **D2**
VISAN JS
BARTHELASSE US
BEDARRIDES AS **U18D1**
VELLÉRON SO
VIOLES AVS

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAIRE DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2023/2024

F.A. VAL DURANCE - **R2 et D2**
AV.C. AVIGNONNAIS
CAVAILLON ARC **D2 et U19D1**

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 03 Avril 2024

Présents : MM. CRESPIN Raymond, ROCHER Lionel. Mme GONDRAN Lina.

Excusés : MM. ILAFKIHEN Tarik, STORCK Benjamin. Mme GUEGAN Martine.

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 270 : DENTELLES FC / VEDENE LE PONTET – COUPE GRAND VAUCLUSE U19 du 30/03/2024
DOSSIER N° 271 : GOULT ROUSSILLON / ST REMY FC – U18D1 du 30/03/2024
DOSSIER N° 273 : MONTEUX O / BOLLENE RCB – COUPE ESPERANCE du 31/03/2024
DOSSIER N° 286 : ST JEAN DU GRES / VAL DURANCE FA – U16D2 du 07/04/2024
DOSSIER N° 289 : GRAVESON ENT / AVIGNON OUEST FC – U17D2 du 07/04/2024
DOSSIER N° 290 : PIOLENC AS / NYONS FC – DISTRICT 4 du 07/04/2024
DOSSIER N° 291 : PERTUIS USR / MONTFAVET SPC – U15F à 8 du 06/04/2024
DOSSIER N° 292 : ST JEAN DU GRES / LES MINOTS DU VASIO – U15F à 8 du 06/04/2024
DOSSIER N° 293 : GRAVESON ENT / GORDES ESP – DISTRICT 3 du 07/04/2024
DOSSIER N° 294 : GRES D'ORANGE US / MALAUCENE RG – DISTRICT 4 du 07/04/2024
DOSSIER N° 295 : VENTOUX SUD FC / AUREILLES FC – SENIORS Fà11 du 07/04/2024
DOSSIER N° 296 : MOLLEGES EYGALIERES / CABANNES ST – SENIORS F à 8 du 07/04/2024

DOSSIERS EN ATTENTE

DOSSIER N° 246 : PIOLENC AS / NOVES – U15 D3 du 17/03/2024
DOSSIER N° 281 : ETOILE D'AUBUNE / ISLE BC – U17D1 du 07/04/2024
DOSSIER N° 282 : ETOILE D'AUBUNE / PIOLENC AS – DISTRICT 3 du 07/04/2024
DOSSIER N° 283 : PROVENCE RC / GOULT ROUSSILLON AV – U18D1 06/04/2024
DOSSIER N° 284 : TOURAINE US / VILLENEUVE FC – U14D2 du 06/04/2024
DOSSIER N° 285 : TOURAINE US / MISTRAL ACADEMIEU – 15D1 du 07/04/2024
DOSSIER N° 287 : GRES D'ORANGE US / VILLENEUVE FC – DISTRICT 3 du 07/04/2024
DOSSIER N° 288 : VELLÉRON SO / RASTEAU AS – DISTRICT 3 du 07/04/2024

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Reserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

DOSSIER N° 270 : DENTELLES FC / VEDENE LE PONTET – COUPE GRAND VAUCLUSE U19 du 30/03/2024

Vu la réserve portée sur la feuille de match par le club de DENTELLES FC irrecevable car mal formulée.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 01/04/2024 transformée en réclamation d'après match car normalement motivée (voir article 187, alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Cette réclamation porte sur la qualification et la participation du joueur N° 4 du club de l'AC VEDENE LE PONTET jugée non recevable car non nominative.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réclamation non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain DENTELLES FC – VEDENE LE PONTET AC 0 à 2

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 271 : GOULT ROUSSILLON / ST REMY FC – U18D1 du 30/03/2024

Vu la réclamation d'après match envoyée par GOULT ROUSSILLON par courrier électronique en date du 02/04/2024 (voir article 187, alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Cette réclamation porte sur la participation à un match U16 D1 de la même journée des joueurs :

- SALAS Jérémie
- ZAANA Kaïs
- FAGNOLA Léon
- MBOUTI Darren

Au motif que ces joueurs auraient participé à une rencontre U16D1 sur la même journée que le match des U 18 D1

Vu la réponse envoyée par le club de ST REMY FC suite à la demande de la CSR.

Attendu que le 30/03/2024 aucune rencontre U16D1 n'était programmée et que la rencontre U18 D1 était une journée reportée du 09/03/2024

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réclamation non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain GOULT ROUSSILLON – ST REMY 2 à 4

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 273 : MONTEUX O / BOLLENE RCB – COUPE ESPERANCE du 31/03/2024

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M AOURARH Hicham capitaine de BOLLENE RCB

Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de MONTEUX O

Au motif que « ces joueurs inscrits sur la feuille sont susceptibles d'avoir participé à plus de la moitié des matchs de l'équipe supérieure de leur club. »

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 02/04/2024 reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification des feuilles de match correspondantes aux rencontres officielles de l'équipe supérieure

Il s'avère qu'aucun joueur présent sur la feuille de match n'a participé à plus de la moitié des matchs de l'équipe supérieure.

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve non fondée et confirme le score acquit sur le terrain MONTEUX O BOLLENE 2 à 0**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 286 : ST JEAN DU GRES / VAL DURANCE FA – U16D2 du 07/04/2024

Vu la réserve portée sur la feuille de match par le capitaine de ST JEAN DU GRES jugée irrecevable car non nominative.

Vu la confirmation de réserve jugée irrecevable car non nominative

Dans ces conditions cette réserve ne peut être transformée en réclamation d'après match.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE-VAL DURANCE FA = 1 à 1**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 289 : GRAVESON ENT / AVIGNON OUEST FC – U17D2 du 07/04/2024

Vu sur la feuille l'annotation de Mr BARUQUE Yoann arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 75eme minute pour cause de blessure des n° 1 et 5 du club de AVIGNON OUEST, cette équipe s'est retrouvé en nombre insuffisant de joueurs (7 sur le terrain) : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 4 à 0 ».

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à AVIGNON OUEST (article 159 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 290 : PIOLENC AS / NYONS FC – DISTRICT 4 du 07/04/2024

Vu le courrier électronique du club de PIOLENC AS en date du 06/04/2024 qui précise:

« L'équipe de PIOLENC AS ne sera pas présente à la rencontre du 07/04/2024 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à PIOLENC AS (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 291 : PERTUIS USR / MONTFAVET SPC – U15F à 8 du 06/04/2024

Vu le courrier électronique du club de PERTUIS USR en date du 08/04/2024 qui précise :

« L'équipe de MONTFAVET SPC a déclaré forfait à la rencontre du 06/04/2024 et ce par manque de véhicule d'accompagnement. »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MONTFAVET SPC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 292 : ST JEAN DU GRES / LES MINOTS DU VASIO – U15F à 8 du 06/04/2024

Vu le courrier électronique du club de LES MINOTS DU VASIO en date du 06/04/2024 qui précise :

« L'équipe de LES MINOTS DU VASIO a déclaré forfait à la rencontre du 06/04/2024 et ce par manque de véhicule d'accompagnement. »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LES MINOTS DU VASIO (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 293 : GRAVESON ENT / GORDES ESP – DISTRICT 3 du 07/04/2024

Vu le courrier électronique de M. VENGEON en date du 06/04/2024 qui précise :
« L'équipe de GORDES ESP a déclaré forfait à la rencontre du 07/04/2024 et ce par manque d'effectifs. »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à GORDES ESP (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 294 : GRES D'ORANGE US / MALAUCENE RG – DISTRICT 4 du 07/04/2024

Vu le courrier électronique du club de MALAUCENE RG en date du 06/04/2024 qui précise :
« L'équipe de MALAUCENE RG a déclaré forfait à la rencontre du 07/04/2024 et ce par manque d'effectifs. »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MALAUCENE RG (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 295 : VENTOUX SUD FC / AUREILLES FC – SENIORS Fà11 du 07/04/2024

Vu le courrier électronique de M. MAILLOT A du club de AUREILLE en date du 05/04/2024 qui précise :
« L'équipe d'AUREILLE FC ne sera pas présente à la rencontre du 07/04/2024 et ce par manque d'effectifs.»

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à AUREILLE FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 296 : MOLLEGES EYGALIERES / CABANNES ST – SENIORS F à 8 du 07/04/2024

Vu le courrier électronique du club de CABANNES ST en date du 05/04/2024 qui précise :
« L'équipe de CABANNES ST ne sera pas présente à la rencontre du 07/04/2024 et ce par manque d'effectifs. »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CABANNES ST (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 08 Avril 2024

Présents : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, NICOLAS

Excusé : M. RANC

SECTEUR CHAMPIONNAT

Ci-joint le planning des matchs en reportés à jouer :

DIVISION	DATE	N°MATCH	EQUIPE	EQUIPE	DATE	HEURE
D1	10-mars	26501425	AUTRE PROVENCE US	PERTUIS USR	1/5	15 H
D2/A	10-mars	26501586	EYRAGUES O	MONTFAVET SC 2	1/5	15 H

D2/B	10-mars	26501714	CAMARET AS 2	GOULT AV	1/5	15 H
D2/B	10-mars	26501715	CARPENTRAS FC	MORIERES ACS	1/5	15 H
D2/B	10-mars	26501716	SORGUES ESP	CAVAILLON ARC	17/4	20 H
D3/A	10-mars	26501894	CADEROUSSE US	GRES ORANGE US	1/5	15 H
D3/B	10-mars	26503070	PROVENCE RC	VALAYANS AS	1/5	15 H
D3/B	10-mars	26502069	LAPALUD US	DENTELLES FC 2	10/4	20 H
D3/C	10-mars	26502245	CALAVON FC	OPPEDE	1/5	15 H
D3/C	10-mars	26502249	CHEVAL BLANC FC	TOUR D'AIGUES US	1/5	15 H
D3/D	10-mars	26502423	GORDES ESP 2	BOULBON 2	8/5	15 H
D3/D	10-mars	26502428	BARTHELASSE US	ST SATURNIN US AS	1/5	15 H
D4/B	10-mars	26504277	PROVENCE RC 2	LES VALAYANS AS 2	1/5	13 H
D4/C	10-mars	26504542	SAULT O	VELLERON SO 2	1/5	15 H
D4/C	10-mars	27288915	NYONS FC 2	GRES ORANGE US 2	1/5	15 H

D1 :

La rencontre N° 26501446 : AVIGON US 1 / PERTUIS USR 1 du 14/04 se jouera au Stade Coubertin à CARPENTRAS

D2 :

Le match N° 26501716 : SORGUES ESP / CAVAILLON ARC est reporté au 17/04 à 20h00

D4 :

Suite à 3 forfaits simple PIOLENC AS (D4 Poule B) est déclaré Forfait Général.

Le match N°27288919 : NYONS FC 2 / CARPENTRAS FC 2 se jouera à 15h00

SECTEUR COUPE

COUPE ULYSSE FABRE :

Tirage des ½ Finales le 16/04 à 18h30 au District.
Ces ½ Finales devront se jouer le 1^{er} Mai à 15h00

Le match de ¼ de Finale N° 28075979 : O. DE BARBENTANE 2 / GADAGNE SC 1 se jouera le Mercredi 10/04 à 20h00 aux Angles.

Le match de ¼ de Finale N° 28075978 : DENTELLES / ST DIDIER PERNES se jouera le Mercredi 17/04 à 20h00 à VIOLES

La finale reste prévue le **Dimanche 26/05** à 16h30 à VAISON.

COUPE ROUMAGOUX :

La rencontre de 1/2 Finale opposant RC PROVENCE / AUREILLE FC se jouera le Mercredi 17/04 à 20h00 à Sainte Cécile.

Le **Jeudi 25/04** à 18h30 se tiendra à OPPEDE la réunion de préparation à la Finale, suivie de la remise des maillots aux finalistes.

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 09 Avril 2024

Présents : MM. GARCIA, ABEILLE, BOCHET DANY. Mme NICOLAS.

SECTEUR CHAMPIONNAT

Match reporté en Avril :

DIVISION	N°MATCH	EQUIPE	EQUIPE	DATE	COMMENT.
U19D1	26807532	VAL DURANCE FA	ROGNONAS	27-avr	
U19D1	26807548	SARRIANS	CHATEAURENARD FA	27-avr	
U19D2	27107376	NYONS	MAILLANE	13-avr	
U17D1	26621738	MISTRAL ACADEMIE	SCJ 1	14-avr	*1
U17D1	26621751	VAL DURANCE FA	SCJ	28-avr	
U17D1	26621771	CALAVON FC	SCJ	03-avr	19h30
U17D1	26621768	ETOILE D'AUBUNE	CAVAILLON ARC	28-avr	

U17D2/A	27678148	DENTELLES FC	GOULT ROUSSILLON	21-avr	
U17D2/A	27678160	CADEROUSSE	VILLENEUVE FC	21-avr	
U17D2/A	27678162	ST SATURNIN US	MONTEUX 2	21-avr	
U17D2/A	27678159	DENTELLES	ROGNONAS	21-avr	
U17D3/A	27678418	LAPALUD	FCEA	28-avr	
U17D3/B	27678451	ISLE BC	JSA	21-avr	*2
U16D1	26621500	SCL 1	SCJ 1	28-avr	
U16D1	26621518	CALAVON	MONTFAVET	28-avr	
U16D1	26621530	LES ANGLES	VEDENE LE PONTE	28-avr	
U16D2/A	26905392	SCJ 2	FCEA	28-avr	
U16D2/A	26905437	LMDV	ETOILE D'AUBUNE	28-avr	
U16D2/A	26905423	MALAUCENE	SCJ 2	28-avr	
U16D2/A	26905426	VILLENEUVE FC	ETOILE D'AUBUNE	28-avr	
U16D2/B	26905795	MAILLANE	BARBENTANE	07-avr	
U15D1	26621104	AVIGNON CFC	VILLENEUVE FC	28-avr	
U15D1	26621108	ST DIDIER PERNES	APT JS	17-avr	
U15D2/A	27720456	ETOILE D'AUBUNE	DENTELLES FC	21-avr	
U15D2/A	27720470	SARRIANS	MONDRAGON MORNAS	21-avr	
U15D2/A	27720471	SCJ	VENTOUX SUD	21-avr	
U15D2/B	27710769	LES ANGLES	ST DIDIER PERNES 2	21-avr	
U15D2/B	27710767	GOULT	ACA	21-avr	
U15D2/B	27710768	VILLELAURE	TARASCON SC	21-avr	
U15D2/B	27710771	ST REMY	GRAVESON ENT	28-avr	
U15D3/A	27720763	MALAUCENE RG	ENTENTE CAUMONT	21-avr	
U15D3/A	27720765	SCJ	MONTEUX FEMININ	21-avr	
U15D3/A	27720766	CAMARET	MJCV	21-avr	
U15D3/A	27720764	BOLLENE FOOT	ST SATURNIN	21-avr	
U15D3/B	27720802	ST SATURNIN	PIOLENC	28-avr	
U15D3/B	27720754	BOLLENE FOOT	MJCV	28-avr	
U15D3/B	27720808	SORGUES ESP	MORIERES ACS	21-avr	
U15D3/B	27770809	CHATEAURENARD FA	NOVES O	21-avr	
U15D3/B	27720812	ST SATURNIN US 2	SARRIANS COM 2	21-avr	
U15D3/C	27720853	APT JS	TARASCON FC	21-avr	
U14D1	26670222	ORANGE FC	VEDENE LE PONTET	28-avr	
U14D1	26670252	BARBENTANE	ST DIDIER PERNES	27-avr	
U14D2/A	26926057	CAMARET AS	MONTEUX FEMININ	03-avr	17H30
U14D2/A	26904514	PROVENCE RC	LUBERON SC	27-avr	
U14D2/A	26904594	ST DIDIER PERNES	NYONS	27-avr	
U14D2/B	26904833	VAL DURANCE MAL	ST JEAN DU GRES	27-avr	
U14D2/B	26904828	AVIGNON US	LES ANGLES EMAF	27-avr	
U14D2/B	26925976	SCL 21	CHEVAL BLANC	27-avr	
U14D2/B	26904857	VILLENEUVE 2	LES ANGLES	27-avr	

*1 Retour 26621798 qui doit se jouer le 14/04 reporté au **01/05**

*2 Retour 27678475 qui doit se jouer le 21/04 reporté au 28/04

Match reporté en Mai :

DIVISION	N°MATCH	EQUIPE	EQUIPE	DATE
U19D1	26807551	LES ANGLES EMAF	ISLES BC	04-mai
U18D1	26856214	DENTELLES FC	VELLERON SO	01-mai
U18D1	26854455	PROVENCE RC	PERTUIS USR	01-mai
U18D1	26856217	DENTELLES	ST SATURNIN	08-mai
U18D1	26854456	PIOLENC AS	CALAVON	08-mai
U17D1	26621755	ETOILE D'AUBUNE	ST DIDIER PERNES	01-mai
U17D2/A	27678191	GRAVESON	GOULT	01-mai
U16D1	26621532	ST DIDIER PERNES	ACA	01-mai
U16D1	26621528	SCL	VILLENEUVE FC	01-mai
U16D1	26621531	CALAVON FC	AVIGON OUEST	01-mai
U16D2/A	26905377	VILLENEUVE FC	NYONS FC	01-mai
U16D2/A	26905403	SCJ	BOLLENE RCB	01-mai
U16D2/A	26905440	NYONS	FCEA	08-mai
U16D2/A	26905435	SCJ 2	MONTEUX 2	08-mai
U16D2/B	26905797	VAL DURANCE FA	CALAVON	01-mai

U15D1	26621086	TOURAINES US	MONTEUX O	01-mai
U15D2/A	27720469	SERIGNAN	DENTELLES	01-mai
U14D1	26670255	LAPALUD	MONTEUX O	01-mai
U14D1	26670253	ORANGE FC	MAILLANE SDE	01-mai
U14D2/A	26926381	ORANGE FC	VELLERON SO	01-mai
U14D2/A	26904517	PROVENCE RC	ST DIDIER PERNES 2	08-mai
U14D2/A	26904596	DENTELLES	CAMARET	01-mai
U14D2/A	26926387	DENTELLES FC	VELLERON SO	08-mai
U14D2/A	26926061	ST DIDIER PERNES	MONTEUX FEMININ	01-mai
U14D2/A	26926068	MONTEUX FEMININ	VILLENEUVE FC	08-mai
U14D2/B	26904856	AVIGNON CFC	CAVAILLON	01-mai
U14D2/B	26904854	ST JEAN DU GRES	SCL	01-mai

U14D2 :

Suite à 3 forfaits simples **LES MINOTS DU VASIO** sont déclarés Forfait Général

U17 D3 :

Suite à 3 forfaits simples **LAPALUD US** est déclaré Forfait Général

SECTEUR COUPE

Les rencontres de ¼ de Finales en retard sont à jouer le **28 Avril 2024**.

Coupe Grand Vaucluse U15

DENTELLES F. C. 1 / U.S. TOURAINES 1
O. DE BARBENTANE 1 / O. MONTELAIS 1

Coupe Grand Vaucluse U17

AVENIR GOULT ROUSSIL 1 / ST DIDIER PERNOISE 1
MJC V 1 / O. MONTELAIS 1

Coupe Grand Vaucluse U16

¼ de Finale en retard
MONTEUX / ACA ou ACA / ST JEAN DU GRES
(en attente CAD)

COUPE AVENIR

Coupe Avenir U14 :

AVIGNON CFC 21 / S.O. VELLERONNAIS 21 se jouera le **24/04/2024**

Coupe Avenir U15 :

AV.S. CAMARETOIS 1 / SCJ 2 se jouera le **28/04/2024**
MALAUCENE RG 1 / F.A. CHATEAURENARD 1 se jouera le **28/04/2024**
FC MONTEUX FEMININ / ESP SORGUES se jouera le **28/04/2024**

Coupe Avenir U17 :

Le match **MORIERES / ST JEAN DU GRES** se jouera le **28/04/2024** à 10h30 à Morieres.
(en attente décision CAD)

Les rencontres de Coupes qui seraient reportées les 27 et 28 Avril, suite aux intempéries ou autres seront à jouer impérativement le 1^{er} Mai.

TIRAGE AU SORT DES ½ FINALES

COUPES GRAND VAUCLUSE Fête du Foot Maurice VINAS

U14

A jouer le 27/04/2024

AC VEDENE LE PONTET 1 / O. MONTELAIS 1
F.C. ST REMOIS 1 / AV. C. AVIGNONNAIS 1

U19

A jouer le 27/04/2024

BOXELAND C. ISLOIS 1 / F. C. AVIGNON OUEST 1

CALAVON F. C. 18 / AC LE PONTET VEDENE 1 **ou** CALAVON F. C. 18 / DENTELLES F. C. 1
(selon résultat CSR)

U16

AVIGNON OUEST est qualifié en Finale

Le match de cadrage ST JEAN DU GRES / MONTEUX O. est en appel à la CAD

Le vainqueur éventuel rencontrera l'ACA en ¼ de Finale.

Le vainqueur du ¼ éventuel rencontrera VEDENE LE PONTET en ½ Finale.

COUPES AVENIR Challenge Louis FORNO

U17

A jouer le 28/04/2024

O. MONTELAIS 16 / R. C. B. BOLLENE 16
U.S. ST SATURNINOISE 16 / PERTUIS USR / 16
NYONS F.C. 16 / MJC.V 1

(À jouer en cas d'élimination de la MJC.V de la Coupe GRAND VAUCLUSE)

ST JEAN GRES FONTV. 16 / F.A. VAL DURANCE 16 **ou** MORIERES ACS 1 / F.A. VAL DURANCE 16
(ST JEAN DU GRES ou MORIERES ACS selon CAD)

U14

A jouer le 27/04/2024

SCJ 1 / DENTELLES F. C. 1
U.S. TOURAINE 1 / AVIGNON CFC 1 **ou** S.O. VELLERONNAIS 1 / U.S. TOURAINE 1
(Selon résultat 1/4 de Finale AVIGNON CFC 1 / S.O. VELLERONNAIS 1)

U19

A jouer le 27/04/2024

F.C. VIGNERES 1 / NYONS F.C. 1
SCCAROMBVENTOUXSUD 1 / F.A. CHATEAURENARD 2

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 09 Avril 2024

Présents : M. BES, M. D'ASCANIO, Mme NOVELLI, M. VIDAL, M. LE GALL, M. ZANDOMENEGHI

Excusés : Mme DOUZON, Mme DOSSARD (Présidente),

Absente : Mme WIDORSKI.

CORRESPONDANCE

R.G. MALAUCENE prendre contact avec L.M.D.V 2 afin de trouver une date.

SECTEUR CHAMPIONNATS

Rappel aux clubs :

UTILISATION DE FOOTCLUBS POUR TOUTES DEMANDES DE MODIFICATION : DATE/ HORAIRES/ TERRAIN.

Important de signaler 8 jours minimum des modifications de lieux de matchs ou horaires sur FOOTCLUBS afin de permettre d'informer les arbitres prévus des changements.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Les barrages accession R1 se joueront les 26 MAI ET 02 JUIN 2024

Le match N° 26805184 : O. EYRAGUAIS 1 / LES ANGLÉS E.M.A.F 1 est reporté au 14/04/2024

Le match N° 26805186 : ETOILE D'AUBUNE 1 / O. DE BARBENTANE 1 est reporté au 14/04/2024

Le match N° 26805193 : O. DE BARBENTANE 1 / 582296 VENTOUX SUD FC M/B 1 est reporté au 01/05/2024

Le match N° 26805191 : FC AUREILLE / FC ST REMOIS non joué le 10/03/2024 est reporté au 24/04 à 19H au stade l'Espigoulier à MOURIES

Le match N° 26805194 : FC MONTEUX 2 / EYRAGUES est reporté au 01/05/2024

Le match N° 26805198 : VENTOUX SUD 1 / FCEA 1 non joué le 10/03/2024, est reporté au 14/04/2024.

Le match N° 26805185 : VENTOUX SUD FC M/B 1 / F.C. FEMININ MONTEUX 2

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

POULE PROMOTION :

Le match N° 27114260 : F.C. BONNIEUX 1 / L'ETOILE D'AUBUNE 2 est reporté au 14/04/2024

Le match N° 27114256 : UST GADAGNE CAUMONT 1 / MOLLEGES EYGALIERES 1 est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27114258 : AC VEDENE LE PONTET 1 / A.S. RASTEAU 1 est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27114259 : GORDIENNE ESPERANCE 1 / F.C. CHEVAL BLANC 1 est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27114266 : UST GADAGNE CAUMONT 1 / ST JEAN GRES FONTV. 1 est reporté au 05/05/2024

Le match N° 27114236 : ETOILE D AUBUNE 2 / AS RASTEAU est reporté au 05/05/2024

Le match N° 27114274 : BONNIEUX / GORDES est reporté au 05/05/2024

POULE ESPOIR :

Le match N° 27113734 : VENTOUX SUD FC M/B 2 / O. NOVAIS 1 est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27113733 : ASV 1 / - TRAVAILLAN F.C. 1 est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27113737 : ST ANDIOL OLYMPIQUE 1 / CADEROUSSE est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27113740 : US CADEROUSSE/ SPC MONTFAVET du 03/03 est reporté au 14/04/2024

Le match N° 27113703 : BEDARRIDES / PHENIX CALAVON est reporté au 05/05/2024

Le match N° 27113645 : TRAVAILLAN F.C. 1 / ASV 1 est reporté au 14/04/2024

CHAMPIONNAT U18F A 8

Le match N° 27236404 : GRAVESON ENTENTE / CARPENTRAS est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27236403 : AS RASTEAU / JSA est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27236438 : CADEROUSSE -CHEVAL BLANC est reporté au 28/04/2024

Les matchs de la journée 14 du 10/02 sont reportés au 04 mai 2024.

Information commission Féminine : nomination de M. D'ASCANIO Alexandre qui remplace M. ZAFRA en qualité de référent U18F.

CHAMPIONNAT U15 F A 8

Poule A :

Le match N° 27587934 ETOILE D'AUBUNE 1 / LE PONTET VEDENE se jouera le 06/04 à 13h30

Le match N° 27587958 LE PONTET VEDENE / ETOILE D'AUBUNE 1 se jouera le 13/04

Le match N° 27587941 ETOILE D'AUBUNE 1 / CARPENTRAS FC se jouera le 20/04

Le match N° 27587941 CARPENTRAS FC / ST REMY se jouera le 07/04 à 11H00

Le match N° 27587943 LMDV / ST REMY se jouera le 27/04

Le match N° 27587939 ST REMY / VEDENE se jouera le 20/04

Le match N° 27587927 : CHEVAL BLANC / ETOILE D'AUBUNE 1 prévue le 09/03 se jouera le 27/04

Poule B :

Le match N° 27587983 US TOURAINE / ACA se jouera le 20/04

Le match N° 27587984 VENTOUX SUD / ST JEAN DU GRES se jouera le 20/04

Le match N° 27587987 ST JEAN DU GRES 2 / TOURAINE US 1 se jouera le 13/04

Poule C :

Le match N° 27603750 : ETOILE D'AUBUNE 2 / ACA 2 se jouera le 27/04/2024

Le match N° 27603775 : PHENIX / ENTENTE PHENIX CALAVON journée 12 se jouera le samedi 13/04/2024

Le match N° 27603756 : PHENIX CALAVON 2 / EYRAGUES journée 8 se jouera le samedi 20/04/2024

Certaines dates tombant pendant les vacances scolaires les clubs peuvent s'ils le souhaitent prendre contact entre eux pour jouer en semaine à une date avant celle fixé par la commission.

CHAMPIONNAT U13 F A 8

Félicitations à toutes les équipes présentes au FESTI FOOT à ROBION !

Un merci tout particulier au club de **ST REMY** qui a fait l'effort de venir et participer malgré une équipe diminuée !

Les 2 équipes qualifiées qui nous représenteront à GAP pour la Finale Régionale sont : **A.C. AVIGNON** et **LES MINOTS DU VASIO**.

BRAVO ET BONNE CHANCE !

FOOT ANIMATION

RAPPEL : Les autorisations parentales ne sont pas autorisées pour les plateaux, les joueuses doivent avoir une licence officielle FFF pour participer aux plateaux féminins de U6F-U9F et U10F-U11F.

Lors des plateaux, les licences des joueuses sont obligatoires et doivent être fournies au club recevant. Les feuilles de plateaux doivent être complétées par le club recevant et envoyées par mail avec les feuilles de licences via la boîte mail officiel au district à secretariat@grandvauclose.fr

U6-U9F :

Prochain plateau le 13 avril 2024 chez E de 10h00 à 12h00 :

13 AVRIL 2024	
THEME : PAQUES	
PLATEAU 5 CHEZ E	
A	ETOILE D'AUBUNE
B	BC ISLE
C	AC VEDENE LE PONTET
D	CALAVON FC 3 équipes
E	MONTEUX FCF 2 équipes
F	AC AVIGNON 2 équipes
G	TARASCON
H	ST JEAN DU GRES 2 équipes
I	EYRAGUES
J	VENTOUX SUD

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponibles sur le site du DISTRICT.

Menu « DOCUMENTS », « INFOS PRATIQUES » sélectionner une catégorie « FEMININES » et « PLATEAU U6F – U9F »

U10F – U11F

Prochain plateau FOOT à 5 le 13 AVRIL chez A de 14h à 16h

13 AVRIL 2024			
THEME : PAQUES			
SITE 1		SITE 2	
PLATEAU 6 CHEZ G		PLATEAU 6 CHEZ G	
A	CHEVAL BLANC FC 1	A	COURTHEZON JONQUIERES 1
B	VEDENE LE PONTET AC	B	MONTEUX FCF 1
C	APT JS	C	MORIERES LES AVIGNON
D	CALAVON FC 1	D	AC AVIGNON 1
E	CHEVAL BLANC FC 2	E	COURTHEZON JONQUIERES 2

F	CALAVON FC 2	F	MONTEUX FCF 2
G	TARASCON FC 1	G	AC AVIGNON 2
H	PERTUIS USR	H	CARPENTRAS FC
I	TARASCON FC 2	I	
J	CAVAILLON ARC	J	

SECTEUR COUPE

COUPE CHABAS SENIORS F A 11

FINALE le 9 mai en lever de rideau de la finale ROUMAGOUX

ÉTOILE D'AUBUNE 1 / FC ENTRAIGUES ALTHEN

COUPE AMITIE SENIORS F A 8

FINALE le 1^{er} mai à 14h00 en lever de rideau de la finale Espérance à Sorgues.

La remise des maillots de la finale AMITIE se fera le **16/04** à 18h30 au DISTRICT GRAND VAUCLUSE.

½ Finale à jouer le 14/04 :

US THOROISE / AS RASTEAU

ST JEAN DU GRES FONTVEILLE / ESP GORDES

COUPE GRIOLET 18F

FINALE le 25 mai en lever de rideau de la coupe Ulysse Fabre

½ Finale à jouer le 13/04 :

CHEVAL BLANC FC / RASTEAU AS

CADEROUSSE US / CARPENTRAS FC

COUPE GRAND VAUCLUSE 15F

FINALE le 25 mai en lever de rideau de la coupe Ulysse Fabre

½ Finale à jouer le 13 Avril

AC AVIGNON 1 / CARPENTRAS FC 1

ST JEAN DU GRES 1 / ÉTOILE D'AUBUNE 1

ARBITRE

COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Vendredi 05 Avril 2024

Présents : MM. Jean Daniel COLLEMAN (Président), Emile ROUIRE, Chaïb KINNOUS, Adil MOURABIT, Loïc DE CASTRO SILVA, Fouad BOUAISS, Mohamed EZKIYOUH.

Visio : M. BEN AISSA Akim

Excusés : MM. BEN MALEM Abdellatif, MAKECHOUCHE Youssef, Mourad ZEGHLI, VAN MEEL Alan & Mmes Sarah

SPALACCI, Sabah BADJI.

Reçus : MM. Moussa HOUMADI, MASSOUAB Rayan, YAHIA BENATTIA Zinedine, ZAHIRI Kelian, MICHALAK Léo, MOLLA Kenzo & DESOLA Erwan.

La Famille de la MJC Foot Avignon : MM. Ayme Frédéric, Salvader Jean Pierre & Martin Jérémy.

ARBITRAGE CAMERA EMBARQUEE : La CDA demande aux arbitres officiant avec la caméra embarquée de nous adresser systématiquement un rapport.

Nous invitons également les clubs à nous faire un retour.

Les GoPro doivent impérativement être de retour au district le mardi soir au plus tard.

REMISE ECUSSON : Ms Zahiri Kelian, Michalak Léo, Molla Kenzo & Desola Erwan, formés cette saison sur la FIA 2023 sont confirmés ce jour arbitre de district, félicitations.



PROCHAINE CDA 12 AVRIL 2024 18h00

**ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES LE 31 MAI 2024
ESPACE DION A MORIERES LES AVIGNON**

RAPPEL AUX ARBITRES :

Pensez à enregistrer et valider vos rapports sur le compte FFF, trop d'oublis encore à ce jour.

Les arbitres convoqués en commission de discipline ou appel disciplinaire, peuvent demander à être assistés par un membre de la CDA. Il leur suffit d'envoyer un mail dès connaissance de la convocation au secrétariat du district qui transmettra.

TERRAINS IMPRATICABLES : Nous rappelons aux arbitres, que même si la priorité est de mener les rencontres à leur terme, il est de votre devoir de prendre en compte la préservation des terrains.

En cas de doute sur la praticabilité de l'aire de jeu, vous ne devez pas débiter la rencontre, établir et envoyer votre rapport si possible avec photos.

RAPPEL PEREQUATION : La CDA rappelle que les frais d'arbitrage sont réglés via la péréquation, qu'en aucun cas (sauf coupe de France) les arbitres ne peuvent demander à être réglés directement par les clubs.

RAPPEL NUMERO CONTRAIREMENTS 06 73 86 35 55

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS :

La CDA peut répondre favorablement (dans la mesure du possible) à vos sollicitations concernant vos demandes spécifiques d'arbitres, dans la mesure où celles-ci nous parviennent au plus tard le lundi précédent la rencontre.

Merci de votre compréhension

Lecture et approbation PV du 29 Mars 2024

➤ PV approuvé à l'unanimité

COURRIERS OFFICIELS :

- **Monsieur KEBBOUR Zineddine**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur DGHOUGHY Hicham**, Reçu vos courriels, lus pris note, réponse vous a été faite par le service comptabilité et avons informé le service informatique de la ligue votre réclamation.
- **Monsieur GALERAN Cyril**, Reçu vos courriels, lus pris note de vos remerciements concernant l'accueil du club de Plan d'Orgon et le retour positif concernant l'utilisation de la GoPro
- **Monsieur AOULAD AHMED Yassin**, Reçu vos courriels, lus pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur POIRSON Frédéric**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur BOUSBAA Amir**, Reçu votre courriel, lu pris note de votre retour positif concernant l'utilisation de la GoPro
- **Monsieur LAMACHI Fouad**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur BELHADRI Yanis**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur ZAIM Rachid**, Reçu vos courriels, lus pris note de vos remerciements concernant l'accueil du club de Plan d'Orgon.
- **Monsieur SASSI Djibril**, Reçu vos courriels, lus pris note de vos remerciements concernant l'accueil du club de Plan d'Orgon.
- **Monsieur EL OUARYAGHLI Sofian**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité, ainsi que le retour positif concernant l'utilisation de la GoPro
- **Monsieur CHANCHOUX Nicolas**, Reçu vos courriels, lus pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur FONSECA NASCIMENTO Gonçalo**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur GUIMONNEAU Clément**, Reçu votre courriel, lu pris note de votre retour positif concernant l'utilisation de la GoPro
- **Monsieur DE CASTRO SYLVA Loïc**, Reçu votre courriel, lu pris note de votre retour positif concernant l'utilisation de la GoPro.
- **Monsieur CHELLAH Mehdi**, Reçu vos courriels, lus pris note, transmis au service comptabilité

- **Monsieur SABIR Ismail**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur HANTLAOUI Mohamed**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur ROUX Vincent**, Reçu vos remerciements concernant votre désignation
- **Madame HAMIED Sohane**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur MERZOUG Ilias**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur EL HASSOUNI Abdellah**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur DESOLA Erwan**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur MOKADMI Amir**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Madame COLIN Emilie**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur HAKIMI Mohamed Amine**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur EL FIGHA Aziz**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur DEABJI Ilias**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur FATNASSI Balir**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur ROUX Vincent**, Reçu votre courriel, lu pris note

COURRIERS CLUBS :

- **S.O. VELLERONNAIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **EJGC GRAVESON**, Reçu votre courriel, lu, pris note, vos félicitations concernant l'utilisation de la Go Pro
- **F.C. NYONS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **STADE CABANNAIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **F.C. NYONS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **U.S. ST SATURNINOISE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **A.C. VEDENE**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **U.S. ST SATURNINOISE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **ST ANDIOL OLYMPIQUE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **EJGC GRAVESON**, Reçu votre courriel, lu, pris note, concernant le match U17
- **F.C. VILLENEUVE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **SAINT DIDIER ESPERANCE PERNOISE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **SP.C. ROGNONAS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **OPPEDE MAUBEC LUBERON**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **O EYRAGUAIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note

COURRIERS DISTRICT :

- **SERVICE COMPTABILITE**, Reçu votre courriel, lu, pris note

COURRIERS DIVERS :

- **MAIRIE CELLULE PROGRAMMATION**, Reçu votre courriel, lu, pris note

COURRIERS LIGUE :

- **LIGUE MEDITERRANNEE CTRA**, Reçu votre courriel, lu, pris note (FIA hors département)
- **LIGUE MEDITERRANNEE CTRA**, Reçu votre courriel, lu, pris note (Finale régionale U123)
- **LIGUE MEDITERRANNEE SERVICE INFORMATIQUE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, remerciements
- **LIGUE MEDITERRANNEE IR2F**, Reçu votre courriel, lu, pris note

TUTORAT :

Pour toute demande de tutorat, merci d'adresser une candidature à la CDA

CONTRÔLES :

La CDA rappelle que les contrôles seront effectués de façon inopinée, qu'une stricte application des règlements devra être respectée, toute personne se rendant coupable d'un manquement à l'éthique sportive, (divulgence d'un contrôle par tout moyen que ce soit) se verra appliquer les sanctions prévues au règlement intérieur.

Les montées et descentes seront conformes au règlement intérieur et proportionnelles au nombre d'arrivées avec des descentes en cascade par catégorie.

Questions diverses :

Un nombre conséquent d'arbitres ont demandé à reprendre du service, la CDA les remercie de leur retour, un courrier leur sera adressé individuellement.

Le Président lève la séance à 20h00